



## CODE DE CONDUITE

### Droit de l'Homme et droits du travail

#### 1. Anti-discrimination

Hannecard ne doit pas faire de discrimination à l'égard des travailleurs fondée sur l'âge, le handicap, l'appartenance ethnique, le sexe, le statut marital, la nationalité d'origine ou l'origine sociale, l'appartenance politique, la race, la religion ou l'orientation sexuelle, que ce soit lors de l'embauche ou du licenciement ou au niveau du salaire ou des promotions.

#### 2. Anti-harcèlement et abus

Hannecard devra garantir un lieu de travail préservé de tout harcèlement et abus, notamment (mais non exclusivement) des injures, de harcèlement moral, de contrainte mentale et physique, et de harcèlement sexuel.

#### 3. Travail forcé

Hannecard doit veiller à ce que tout travail effectué soit volontaire.  
Hannecard ne doit pas conserver les originaux des papiers d'identité et titres de voyage, de leurs employés...

#### 4. Prévention du travail des enfants

Hannecard ne doit pas avoir recours au travail des enfants.

#### 5. Temps de travail, salaires et avantages

Hannecard doit respecter toutes les lois applicables et les normes internationalement reconnues en ce qui concerne le temps de travail, la rémunération, les indemnités et autres avantages, les heures supplémentaires et les jours de repos.

#### 6. Liberté d'association et convention collective

Dans les limites autorisées par la loi, Hannecard doit autoriser librement les travailleurs à s'associer entre eux, à former et rejoindre (ou quitter) des organisations de leur choix, et à mener des négociations collectives.

### Environnement, Santé et Sécurité

#### 1. Santé et sécurité au travail, et protection contre les risques

Hannecard est tenu d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques en matière de santé et de sécurité au travail. Elle doit fournir aux travailleurs un équipement de protection individuelle approprié et des instructions pour s'en servir correctement.

Elle développera et mettra en œuvre des plans d'urgence, des procédures d'intervention et un système de mesures correctives.

#### 2. Environnement

Elle devra se procurer, tenir à jour et satisfaire toutes les autorisations environnementales requises.

Elle cherchera à réduire la consommation d'énergie, d'eau, de ressources naturelles et de substances dangereuses en mettant en œuvre des mesures d'économie et de substitution.

### Etique

#### 1. Intégrité commerciale

Hannecard ne pourra être impliqué dans des affaires de corruption, d'extorsion, de détournement de fonds ou de subornation. Elle devra observer toutes les lois et réglementations anti-corruption applicables dans les pays où elle opère.

#### 2. Divulgence d'informations

Hannecard doit enregistrer et divulguer avec précision à toutes les parties concernées les informations concernant leurs activités commerciales, la main-d'œuvre, la santé et la sécurité, ainsi que leurs pratiques environnementales.

#### 3. Protection de la propriété intellectuelle et des informations confidentielles

Hannecard doit respecter les droits de propriété intellectuelle et sauvegarder les informations relatives aux clients.

#### 4. Conflits d'intérêts

Hannecard évitera les conflits d'intérêts réels et potentiels.

Ce code de conduite de Hannecard s'applique à toutes les entités du groupe. Il doit impérativement faire partie intégrante de tous les accords.